



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 21 juin 2021

PROJET DE DELIBERATION

**« Crédit de CHF 75'000.- destiné à la
mise en place d'un éclairage public au chemin des lombardes »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 21 avril 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions,

1. De réaliser les travaux de mise en place d'un éclairage public au chemin des Lombardes.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 75'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 75'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 75'000.-.